



NOTIFICATION DE DÉCISION

3155-1/1/2014-46832

AMIAUD SARL
Z.A. LA COLONNE

COMMISSION D'EXAMEN
du : 1/1/2014

85260 LES BROUZILS

NOTIFICATION
du : 1/1/2014

SIREN : 385216031

DÉCISION	QUALIFICATION	VALIDITÉ
ATTRIBUTION	8611 Efficacité énergétique - "ECO Artisan®"	31/12/2015

MOTIVATION :

L'adoption par le Conseil d'Administration de Qualibat de l'intégration de la marque ECO ARTISAN dans sa nomenclature se traduit par la création d'une nouvelle qualification 8611 "Efficacité énergétique - ECO Artisan" dont vous êtes désormais titulaire.

Les conditions d'attribution et de suivi sont dorénavant celles prévues au référentiel de l'Organisme, aux exigences complémentaires attachées aux qualifications, ainsi qu'aux dispositions du Règlement Général.

Alain Maugard
Président Qualibat

*Cette notification ne constitue pas un certificat, elle n'a pour objet que d'informer l'entreprise sur les décisions de la commission.
Vous trouverez au verso, le rappel de certaines des dispositions du Règlement Général.*